

ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 24 OCTOBRE

En classe, MM. les Députés !

La rentrée en classe des Chambres s'est opérée hier sans incident notable. Le petit intérêt qu'excite, à chaque session, cet événement normal en somme, va sans cesse en s'affaiblissant et, néanmoins, ne laisse pas d'éveiller, dans le public, quelques inquiétudes. « Les bêtises — grognent les hypocondriaques — vont recommencer ».

Il est évident que les assemblées politiques et la carrière de politicien tombent en discrédit. Nous le regrettons : le régime parlementaire, même détraqué, paraissant encore le système qui offre pour des institutions libres le plus d'apparences de garanties. Négligeons donc les plaisanteries banales rééditées cent mille fois sur le compte de nos hommes d'Etat. On voudrait, ici, indiquer seulement un cas de psychologie très embarrassant et poser une question à laquelle ne surgit aucune réponse satisfaisante. D'où vient ce désir dont on voit beaucoup de nos concitoyens hantés : le désir d'être député ?

Mettons à part les grands ambitieux, ceux qui ont le goût de l'action et de la domination. C'est ici la passion du pouvoir, qui compte au nombre des instincts les plus impérieux du cœur de l'homme, quelque chose d'analogue à la passion du fumeur. Ecartons aussi les sectaires et généralement ceux qui, dévoués à une idée, travaillent à la répandre et à l'imposer. Même silence sur les jouisseurs vulgaires qui pensent que, pour trafiquer de leur mandat, encore faut-il avoir un mandat. Ceux qui rentrent dans ces diverses catégories ne forment qu'une infime minorité parmi nos députés, qui sont au nombre de cinq cents — et plus.

Les députés sont, pour la plupart, d'innocents toqués se rendant compte que leur action sur les affaires du pays est tout à fait nulle. Même ils n'ont, sur ce qu'on appelle « l'orientation » de la politique, que des idées extrêmement vagues. D'autre part, ils ne sont pas sans moyens d'existence et pourraient exercer utilement un métier. Pas du tout ; ils se disent, un beau matin, je siégerai à la Chambre. Je veux être député.

Alors commence pour eux la série des épreuves désagréables par où doit passer tout futur législateur. Il faut prendre posture de candidat ; les attitudes circonspectes et fières ne sont pas de circonstance. On accepte le patronage de gens qu'en d'autres temps on ne saluerait pas ; on serre des mains qui, dans tous les sens du mot, ne sont point propres ; on trinque avec des gentilshommes de future correctionnelle ; on leur offre le vin, le cidre, ou le tord-boyaux, suivant le goût des individus et la production des régions.

Mais voici du plus sérieux : votre vie publique et privée est ouverte à la calomnie ; et vos agents électoraux se livrent, pour votre compte et aux dépens de votre adversaire, à des manœuvres aussi peu ragoûtantes. Salissons-nous les uns les autres ! C'est inévitable : Les élections les plus honnêtes ne vont pas sans cet accompagnement de vilénies. Voici le nouvel élu à la Chambre.

Désormais, il va être assailli par des sollicitations qui le considéreront comme leur homme de peine et réclameront ses bons offices pour

toute sorte de démarches saugrenues ou suspectes. Et, dans l'accomplissement même de son mandat, combien de fois ne sera-t-il pas obligé de se prêter à des arrangements d'une loyauté douteuse, ou, comme on dit, à des « compromissions » dont il aurait tort de se vanter.

Telles sont quelques-unes des charges de la fonction de député. Quels sont les avantages qu'elle offre en retour, outre le droit de circuler gratuitement sur les lignes de chemins de fer, et la faculté de s'approvisionner de cigares de qualité supérieure ?

Être quelque chose — si peu de chose ! — sortir de chez soi avec un air important, recevoir le salut de son concierge qui sait que monsieur se rend à la séance, entrer au Palais-Bourbon entre deux rangs de balajuds qui vous considèrent comme un ex-pensionnaire du Jardin des Plantes, pénétrer dans les salles interdites au public, s'asseoir à la place où des amis pourront vous contempler du haut des tribunes, lire son nom dans les journaux les jours où on donne la nomenclature complète de tous les votes, passer avant son tour dans les administrations, avoir un titre à mettre sur ses cartes, écrire sa correspondance amoureuse sur du papier à en-tête, arriver en retard dans les dîners en ville, « parce qu'on a été retenu à la Chambre où le ministère a failli être renversé »...., je crois bien que c'est tout.

Et c'est à cela que des hommes, qui ne sont pas tous inintelligents, sacrifient leur repos et perdent les heures précieuses de cette courte vie ! Voilà justement ce qui étonne ma candeur. Il y a, entre les menus avantages qu'on obtient et le prix dont on les paye, une trop flagrante disproportion.

Décidément, je ne serai jamais député.

Chambre des Députés

Séance du 23 octobre

La Chambre inscrit à son ordre du jour la loi sur les raisins secs et les mélasses ; la loi sur le crédit agricole, l'interpellation de M. Lavy relative à Cempuis, dont la discussion est fixée au 5 novembre, l'interpellation Cunéo d'Ornano sur un faux commis par un tribunal civil, les propositions Chauvin, Dejeante, etc. tendant à des ouvertures de crédit pour venir en aide aux marins victimes des dernières tempêtes, aux grévistes du Nord et du Pas-de-Calais et aux ouvriers en chômage, proposition dont la discussion est fixée au 8 novembre et à laquelle sera jointe l'interpellation de M. Prudent Dervillers sur le chômage.

La discussion d'une interpellation de M. Jourde, précédemment ajournée à un mois, et relative aux caisses des retraites des ouvriers de chemin de fer, est réservée. La date en sera fixée ultérieurement.

Autre interpellation présentée avant les vacances, sur la caisse des réassurances générales, par M. le vicomte d'Hugues ; la discussion en est fixée après celle de l'interpellation de M. Cunéo d'Ornano.

Une interpellation de M. Carnaud est inscrite à la suite.

M. Paschal Grousset réclame la discussion immédiate d'une interpellation sur le complot boulangiste révélé dans l'*Autorité* par M. Paul de Cassagnac. (Adopté).

Il dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à ouvrir une instruction contre les membres de l'ancien Comité des six, coupables d'avoir organisé un complot royaliste et clérical contre la République, ou à accorder une amnistie générale pour tous les crimes et délits politiques.

L'ordre du jour pur et simple opposé par le ministère à l'ordre du jour de M. Grousset est adopté par 315 voix contre 135.

Interpellation de M. Denis, appuyé par M. de Bernis sur la révocation du maire de Dax à propos des courses de taureaux en cette ville.

L'ordre du jour pur et simple est voté à mains levées.

Séance demain jeudi.

**

Un groupe socialiste a déposé sur le bureau de la Chambre la proposition suivante :

L'INSAISSABILITÉ DU BIEN FAMILIAL

« Tout Français ou toute Française a le droit de faire au bureau des hypothèques de son domicile une déclaration d'insaisissabilité au profit de son domicile familial ; cette déclaration protégera, contre toute vente forcée, la propriété qui en aura été l'objet. Elle sera irrévocable. »

Puis un autre conférant aux obligataires le droit de prendre une certaine part à l'administration des sociétés.

La Réglementation des interpellations

Voici le nouveau règlement — en matière d'interpellations — qu'on se propose d'afficher à la Chambre :

« Considérant :

» Que la Chambre perd son temps à discuter d'inutiles interpellations ;

» Qu'il importe de restreindre le droit d'interpeller dont chaque député est pourvu et dont il abuse ;

» Que, toutefois, cette restriction ne saurait aller jusqu'à la suppression ;

» Considérant, d'autre part :

» Que le budget a besoin de ressources, ce besoin l'ayant réduit à un état de maigreur tel qu'il ne peut plus se tenir en équilibre ;

» Considérant, en outre :

» Que nous vivons sous un régime protectionniste ;

» ARRÊTONS :

» Art. I^{er}. — Tout député qui aura l'intention d'interpeller le ministère devra, au préalable, déposer à la questure une somme d'argent dont le taux est fixé par l'article suivant.

» Art. II. — L'interpellation inutile ayant pour résultat de faire perdre son temps à la Chambre ; le prix de ce temps étant d'ailleurs évalué à 25 francs par jour et par député, la somme à verser par l'interpellateur sera de (584 + 25) quatorze mille six cents francs.

» Art. III. — Cette somme sera restituée au déposant si son ordre du jour est voté ; dans le cas contraire, elle sera versée au Trésor. »

INFORMATIONS

M. le duc de Nemours

M. le duc de Nemours, grand-oncle de M. le duc d'Orléans, est entré, aujourd'hui, dans sa quatre-vingt-unième année.

M. Casimir-Perier à l'Institut Pasteur

Le Président de la République a visité, hier, l'Institut Pasteur, rue Dutot.

M. le docteur Roux est promu commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. Casimir-Perier a remis à MM. Martin et Chailloux les palmes académiques, ainsi qu'à M^{me} Daussoire, de l'hôpital des Enfants-Trouvés.

**

Le *Morning* annonce que six personnes, une femme et cinq jeunes garçons, mordus par un chien enragé, sont partis hier d'Accrington (Angleterre) pour l'Institut Pasteur.

Un des enfants a eu deux doigts emportés et un autre a eu le nez à moitié dévoré.

Le cas de M. Paul Bernard

Les polémiques de presse sur le cas de M. Paul Bernard, conseiller municipal réserviste, ont eu un résultat.

M. le ministre de la guerre a fait appeler le colonel du régiment d'infanterie auquel le jeune édile est attaché en qualité de fusilier de 2^e classe, et lui a donné de sévères instructions. A l'avenir — c'est-à-dire pour cinq jours encore — M. Paul Bernard ne pourra mettre les pieds à l'Hôtel de Ville, soit en uniforme, soit en veston. On lui accordera toutes les permissions dont il pourra avoir besoin, sauf celle d'assister aux séances du Conseil municipal.

Lettre de M^r l'évêque de Gand à l'abbé Daens, candidat socialiste belge

« Monsieur l'abbé Daens,

» Nous apprenons avec douleur que vous compromettez de plus en plus la robe sacerdotale dans des réunions indécentes et tapageuses.

» Le scandale que vous donnez par là nous oblige à vous interdire de célébrer encore la messe dans une église ou dans un oratoire public.

» Au surplus, si vous continuez vos imprudences, nous serons obligé de vous interdire la célébration de la sainte messe.

» † ANTOINE STILLEMANS, évêque de Gand. »

Accident de chemin de fer

On télégraphie de Caen :

« Une pierre lancée sur le train-poste n° 24, de Caen à Paris, a atteint deux voyageurs d'un compartiment de 2^e classe. L'un a été blessé à la tête et l'autre a eu la lèvre fendue et trois dents cassées. »

Assassiné pour une chemise

On mande de Lussac (Gironde) :

« Le nommé Duponteil, habitant le village de Saint-Georges, a été tué d'un coup de couteau dans le ventre par un de ses voisins, Pierre Dijeau, qui lui réclamait des chemises qu'il lui avait prêtées.

Boudins empoisonnés

On télégraphie de Toulon :

« De nombreux cas d'empoisonnement causés par l'absorption de boudins viennent d'être découverts dans la ville et dans les faubourgs.

» C'est une jeune fille employée à l'abattoir communal qui, par son imprudence, a été la cause involontaire de ces accidents. Chargée de saler le sang destiné à la confection de la charcuterie, cette personne s'aperçut au dernier moment que la provision de sel à ce affectée était épuisée. Elle alla alors chercher du sel qui sert à la conservation des peaux et qui,

circonstance qu'elle ignorait, contient une certaine quantité d'acide arsénieux. »

Une rencontre

On écrit de Saint-Aignan-sur-Cher, 23 octobre :

« A la suite d'une provocation adressée par M. Vergne, lieutenant au 5^e hussards, à M. Tassin, sénateur, une rencontre à l'épée a eu lieu hier, aux Noyers, près de Saint-Aignan. »

« A la troisième reprise, qui a duré quatre minutes, M. Tassin a été blessé légèrement au bras. »

« Les témoins étaient :

« Pour M. Tassin, MM. Ragot, député, et Paul Denis, banquier ;

« Pour M. Vergne, MM. Bénard, lieutenant, et de Courcel, sous-lieutenant au 5^e hussards. »

La santé du Tsar

Saint-Pétersbourg, 23 octobre, 4 heures soir. — Voici le bulletin officiel de 10 heures du matin sur l'état du Tsar :

« L'Empereur a mieux dormi. Son appétit est faible. Aucune amélioration n'est à constater dans les forces et dans le fonctionnement du cœur. »

« L'œdème a augmenté. »

Chine et Japon

La session extraordinaire de la Diète japonaise a été close hier à l'unanimité, après l'adoption de tous les bills présentés par le gouvernement.

Avant de se séparer, les députés ont voté une adresse au gouvernement, lui demandant énergiquement d'exécuter tous les desirs exprimés par le mikado dans le discours du trône, de façon à rendre complète la victoire des Japonais sur les Chinois pour rétablir la paix dans l'Extrême-Orient et accroître la gloire de la nation japonaise.

L'Adresse déclare que la Chine doit être punie sévèrement, afin d'effacer toute crainte de voir la paix troublée encore par sa faute.

Comme conclusion, l'Adresse déclare que le Japon ne pourra tolérer l'ingérence d'aucune nation qui se proposerait d'empêcher le Japon d'atteindre le but qu'il poursuit en faisant la guerre.

BULLETIN FINANCIER

23 octobre 1894.

Le marché est calme et assez ferme. On hésite à prendre de nouveaux engagements car c'est aujourd'hui que se réunissent les Chambres et les nouvelles de la santé du Tsar font toujours craindre dans un moment plus ou moins long une issue fatale.

On a débuté un peu faible pour reprendre un peu sur les cours d'hier.

Le 3 0/0 de 401.45 s'élève à 401.57 1/2. Les actions de nos grands établissements de crédit ne s'écartent pas sensiblement des cours d'hier. Le Foncier cote 898.75. Le Crédit Lyonnais est à 746.25.

Nos grands Chemins, bien que n'ayant pas encore retrouvés leurs cours de samedi, ont une meilleure tendance qu'hier.

Les fonds étrangers sont en général bien tenus, l'Italien cote 83.45, l'Extérieure est en reprise à 70 9/16, le Turc cote 25.35, les fonds russes sont calmes.

L'action de la Compagnie d'exploitation des chemins orientaux est cotée 543.75. Les recettes de la 37^e semaine présentent une augmentation de 17,670 sur la semaine correspondante de l'année dernière. L'entrave des mesures de précaution sanitaire étant supprimée et le commerce des céréales reprenant son allure, nul doute que les recettes ne redevennent ce que comporte l'importance du réseau.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bulletin Militaire

Expériences d'artillerie

Des expériences très intéressantes d'artillerie alpine vont avoir lieu expressément pendant la mauvaise saison avec des batteries de 80 de campagne.

Il s'agit d'amener ces bouches à feu, munies d'agres, sur des positions dont l'occupation est jugée indispensable, mais qui sont inaccessibles aux voitures attelées. Ces agres comprennent des poulies, des piquets, des cordages, des jarretières et des masses.

Une instruction spéciale en régle l'emploi et, principalement, le cas d'une batterie amenée à l'aide de ses attelages au pied d'une éminence qu'il faut couronner, ainsi que le passage de cette batterie dans des chemins difficiles, des cols de montagne.

Les officiers et les gradés devront connaître à fond et être capables d'enseigner ultérieurement aux réservistes l'emploi des agres d'artillerie alpine.

Les pontonniers

La réorganisation des régiments de pontonniers aura pour résultat d'alléger le matériel de ce corps. Les bateaux dont se servaient nos pontonniers étaient en bois épais. Très lourds, ils étaient d'un transport fort difficile et encombraient les colonnes en marche. On les remplacera par des bateaux en cuivre beaucoup plus légers.

En outre, chaque compagnie divisionnaire du génie recevra un matériel suffisant pour construire un pont de 200 mètres ; enfin, chaque régiment de cavalerie sera doté de deux petits bateaux démontables. Il pourra, avec ses seules ressources, construire des ponts de 8 à 10 mètres sans avoir, comme autrefois, à attendre l'arrivée des pontonniers ou des soldats du génie.

Bulletin Météorologique du 24 Octobre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 11°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 12°
Midi,	752 m/m	au-dessus 15°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	10 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 10°

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

A NOTRE AIMABLE CONFRÈRE LE Courrier de Saumur

Nous prenons acte des très franches déclarations du *Courrier* à notre égard, en lui faisant toutefois remarquer que l'*Echo*, interrompu le 1^{er} octobre 1893, et dont la réapparition ne date que du 1^{er} mai 1894, n'a jamais ramassé les « armes » (!!!) employées par Dubarry, et que l'assimilation que fait le *Courrier* de M. Jean Dassy à son ancien Rédacteur en chef n'est pas extrêmement flatteuse pour M. Jean Dassy qui mérite, certainement, mieux que ce rapprochement irréflectif.

NÉCROLOGIE

M. le docteur Bouchard

La ville de Saumur, son corps médical et ses pauvres viennent de subir une grande perte en la personne de M. le docteur Bouchard (Georges-Stanislas-Jacques), décédé, hier, en sa 53^e année. M. Bouchard meurt victime de sa profession et victime du devoir.

Né à Doué-la-Fontaine d'une famille vouée à l'art médical et dont le savoir fut très apprécié, M. Bouchard fit de brillantes études à Paris, études au cours desquelles la fièvre typhoïde le frappa deux fois. Revenu à la santé, M. Bouchard vint s'établir à Saumur où il succédait à son oncle dont le renom n'est point encore effacé parmi ses contemporains. Il commençait son installation quand la guerre de 1870-71 l'appela sous les drapeaux.

M. Bouchard se conduisit vaillamment et son dévouement ne faiblit jamais. Il suivit l'armée de Bourbaki et fut fait prisonnier. Pendant sa captivité se déclara l'affection rhumatismale dont il ne s'est jamais complètement guéri, qui tourmenta son existence entière et à laquelle on peut attribuer son décès prématuré.

M. Bouchard laisse une réputation de praticien remarquable et sa mort creuse un vide dans le corps médical saumurois. En ses 27 ans d'exercice, il se distingua non seulement par son acquis professionnel, la netteté de ses décisions et par ses notions artistiques, mais encore — et c'est ce qui conservera son souvenir dans la cité — par sa bonté vis à vis de ses malades en général, et, nous ne craignons pas de le dire hautement, par son inépuisable charité envers les pauvres auxquels il prodiguait sans compter ses infatigables soins.

Cet homme de bien et de cœur, ce savant modeste et qui ne connaissait point le repos, est mort religieusement, chrétiennement, en prouvant son courage physique et intellectuel et la sincérité de ses croyances.

Nous adressons à sa famille et en particulier à M. Jules Chevrier, gendre du défunt, l'expression de nos respectueuses condoléances.

SAUMUR

Sauvage agression

Hier soir, un nomade, affûteur de scies, de passage à Saumur, entra au *Bazar Universel* et interpella trois jeunes gens dont il frappa l'un d'un liers-point heureusement émoussé. On envoya chercher un agent de police et l'homme expliqua que l'un des jeunes gens était, certainement, un officier déguisé en civil et qu'il voulait se venger, sur un membre du corps des officiers, des misères que ceux-ci lui avaient fait endurer en Afrique.

Cet individu a été conduit au violon et mené, ce matin, au parquet de Saumur.

Collection d'éphémérides et calendriers de fabrication allemande

Le Président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures vient de recevoir une collection d'éphémérides et calendriers de fabrication allemande.

Tous les intéressés, imprimeurs, libraires, papetiers et dessinateurs peuvent venir la visiter au siège de la Chambre Consultative, à la Mairie de Saumur (salle des adjudications).

Cette collection est envoyée par toute la France afin de montrer à tous ce qu'on fait en Allemagne et par suite inspirer à chacun le désir de mieux faire et de surpasser nos rivaux.

Objets perdus

Le 14 octobre, M^{me} Bréchnignac, rue d'Alsace, a perdu une bague d'oreille noire avec deux petites perles fines.

— M^{me} Gilbert, 13, rue de la Petite-Douve, a perdu, le 20 octobre, un sac ou petite bourse contenant environ 24 fr. — Prière de rapporter au bureau de police.

— M^{me} V^e Renaud, rue de la Petite-Douve, a perdu, le 22 octobre, un porte-monnaie en cuir jaune contenant environ 31 fr.

— Avant-hier, vers 4 ou 5 heures du soir, M. Auger, maire de Rou-Marson, a perdu un portefeuille en cuir chocolat contenant 150 fr. en billets et divers reçus.

Récompense à qui rapportera le portefeuille au bureau de police.

Chemin de fer d'Orléans

Depuis le 15 octobre, un train de voyageurs a lieu entre La Flèche et Sablé les jours de foire à Sablé.

Il part de La Flèche à 7 h. 20 du matin, après l'arrivée des trains venant d'Aubigné, de Saumur et d'Angers.

Le chauffage des trains

Les Compagnies du Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

VI

Hira n'avait plus quitté sa chambre depuis qu'elle avait vu le *Colbert*.

Etrange contradiction du cœur de la femme ! A cette heure, Hira n'osait plus s'interroger. Un chaos de sentiments divers s'agitait, se brouillait en elle. Tout était désordre et confusion dans sa pensée. De quoi souffrait-elle ? Était-ce donc la parole de son père qui vibrait encore à son oreille ? Mais non ; M. Rimbault s'était montré plus affectueux que jamais. Il avait prodigué sans réserve les signes de son enthousiasme au défilé de la flotte. Il était évident qu'il ne restait plus trace du nuage de chagrin qui avait, un instant, assombri son front. — Donc le souci du père n'était point la cause de l'enfer de la fille.

Mais alors... quoi ? D'où lui venait cette tristesse grandissante ? Un vague reproche flottait au fond de sa conscience et il lui semblait en-

tendre la voix de Philippe Borsand.

Philippe ! Il était passé là tout à l'heure, près d'elle, à bord de ce grand vaisseau que son imagination frappée rendait plus gigantesque encore. Il était passé tout près, tout près, et, pourtant, il existait entre eux un abîme. — Il allait à sa destinée, esclave du patriotisme et du devoir. Elle craignait, elle, au gré de sa fantaisie, libre et heureuse, — heureuse, du moins, jusqu'à ce moment où elle venait de se heurter, à cette pensée importune qu'il y avait peut-être un autre but pour le cœur d'une femme.

Si elle eût pu démêler le conflit de ses réflexions, elle y eût découvert tout d'abord une impatience, un désir impérieux de rejoindre au plutôt ce *Colbert* qui portait l'officier.

Mais Hira, ingénue, ne savait rien, n'avait aucun indice qui pût guider sa raison. L'éveil de la femme en elle n'avait encore fait naître que l'instinct, — l'instinct des tendresses ineffables, des abandons pleins d'ivresse. — Pour la première fois, la jeune fille sentait un vide dans son existence. Elle voulut à tout prix le combler. Pleura-t-elle avant de se résoudre à s'interroger de plus ? Nul n'aurait pu le dire.

Quand vint le soir de cette longue journée,

au moment où la brise de mer remplissait la terre de ses plus suaves haleines, l'enfant se décida à remonter sur le pont. Elle avait appelé sa nourrice.

La vieille *daie* indienne, pleine d'affection maternelle, accourut avec empressement. Selon son habitude, elle s'assit aux pieds de sa « fille » bercée dans un fauteuil pliant.

— Soonamoukee, — demanda Hira sans préambule, dans ton pays est-ce comme dans le nôtre ? Est-ce qu'on aime quand on se marie ? As-tu aimé, toi ?

La vieille femme regarda la jeune fille avec un doux attendrissement. Pourquoi Hira parlait-elle ainsi ? — Quel sentiment nouveau son cœur éprouvait-il ?

Alors, d'une voix lente, comme si elle eut récité quelque mélodie lointaine, elle fit le poétique récit de sa jeunesse.

Oui, elle avait aimé, elle avait été heureuse. Là-bas, sous le ciel ardent, elle avait rencontré un homme de son sang, de sa race, un Ghoorka brave et robuste, enrôlé dans l'armée des Indes. Il était venu la prendre, un soir, au sein de sa famille ; il l'avait emmenée, couverte de ses longs voiles. Elle avait été sa compagne, son amie des bons et des mauvais jours. Elle lui

avait porté chaque matin son *curree* dans une feuille de bananier ; elle avait livré ses offrandes aux flots du Gange pour que Siva épargnât le guerrier. Leur union avait été féconde.

Et puis le malheur était venu. La déesse de la mort avait frappé le soldat. Soonamoukee avait vu s'effeuiller sa couronne : ses fils avaient rendu leur âme vierge à l'impitoyable Roudrani. Elle n'avait conservé que l'enfant blanche aux jours de laquelle désormais étaient liés ses jours.

Hira l'avait écoutée religieusement, en silence. Quand l'Indienne eut soupilé sa plainte, la jeune fille risqua ces questions :

— Comment sait-on qu'on est aimée ? — demanda-t-elle.

— On le sait à tout ce qui vient de l'homme qui vous aime. S'il était bouillant, il se fait timide ; s'il était calme, il devient violent. Sa bouche ne parle plus, mais ses yeux parlent toujours. Une femme n'a pas de peine à lire dans les cœurs.

— Oui, — murmura Hira, rêveuse, — c'est bien ainsi que je l'ai vu, lui. Pourtant, il m'a parlé, là-bas, dans la grotte.

— Ma fille, Hira, celui qui aime n'est plus maître de lui. Il ne s'appartient plus. Toute

née viennent d'engager des hommes pour procéder au chauffage des bouillottes.

Les trains de nuit en sont maintenant pourvus.

Le départ de la classe 1893

L'incorporation des jeunes soldats de la classe 1893 s'effectuera dans la seconde semaine de novembre. Les dispensés d'un an partiront le mardi 13, les soldats de la première portion seront mis en route le jeudi 15 et le vendredi 16.

Les ajournés

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de recrutement l'ordre de faire passer une contre-visite minutieuse à tous les jeunes gens ajournés des classes 1891 et 1892 qui ont été déclarés bons par les conseils de révision.

Cette mesure permettra de réduire le nombre des malingres qui sont réformés dès leur arrivée au corps.

A propos du réseau téléphonique

Nous lisons dans la *Sarthe* :

« Monsieur le Rédacteur,

» Les journaux d'Angers et de Tours annoncent que le réseau téléphonique Paris-Tours-Saumur-Angers vient d'être mis à la disposition du public.

» Je crois que la Chambre de commerce, qui a déjà rendu un très grand service à la ville du Mans en lui permettant d'être reliée téléphoniquement avec Chartres et Paris, — lui en rendrait un plus grand encore en étudiant les moyens de relier avec le réseau dont on annonce l'ouverture.

» Nos relations avec Angers, Tours et Saumur sont presque continues, et une ligne nous reliant à l'une de ces trois villes, et par conséquent aux deux autres, aurait la chance d'être utilisée plus souvent encore que celle qui nous permet de communiquer avec Paris.

» Quelle ne serait pas, par exemple, son utilité pour les hommes d'affaires, avoués, avocats, agrégés, etc., pour les magistrats du tribunal et du parquet, et même pour les plaideurs. Que de correspondances et même que de voyages ils éviteraient s'ils pouvaient converser directement avec la ville où siège notre Cour d'appel ! »

Montreuil-Bellroy et non Montreuil-Bellay

Sous la rubrique: « ASSASSINAT A MONTREUIL-BELLAY », le *Patriote* publiait avant-hier une note, que nous ayons reproduite, où il était dit que « deux jeunes gens s'étant pris de querelle à la sortie de la messe, en étaient venus aux mains, et qu'au cours de la rixe l'un d'eux aurait frappé son adversaire d'un coup de couteau. »

son âme lui échappe et va au-devant de l'être aimé. Ah! c'est la loi du dieu Kama, du dieu de l'amour; on se donne et on ne se reprend plus. Elles paraissent vides les heures que l'on passe loin du bien-aimé. On voudrait hâter le soleil dans sa course, boire avant la rosée dans le calice des fleurs.

La jeune fille secoua sa tête mutine.

— Alors, je ne l'aime point, pensa-t-elle tout haut.

Et, comme si une lassitude soudaine se fut abattue sur elle, elle se renversa dans le fond de sa chaise longue. Les vapeurs du songe glissèrent en buées invisibles sur ses paupières mi-closes, et la *daïe*, d'une voix monotone, se mit à bercer sous les étoiles le sommeil de son enfant.

Elle dormit jusqu'à une heure avancée de la nuit. Courbée sur les pieds de sa maîtresse, l'Indienne ne vit pas une ombre se détacher sur la clarté blanche du pont. Un homme s'était approché de la tente, avait attaché un instant son regard sur le groupe formé par les deux femmes, et jugeant sans doute l'occasion propice, s'était éloigné, non sans jeter autour de lui un regard soupçonneux.

(A suivre.)

Hier, voici ce que disait le *Petit Patriote* :

« Nous avons appris en dernière heure, dimanche, qu'un assassinat avait été commis à Montreuil-Bellay; c'est près de Montreuil-Bellay que voulait dire notre correspondant, erreur dont nous n'avions été avisé que trop tard. »

Il y a une nouvelle erreur dans ces lignes: le *Patriote* a confondu encore une fois Montreuil-Bellay et Montreuil-Belfroy, car c'est près de cette dernière localité, à Feneu, dimanche dernier, non « à la sortie de la messe », mais en sortant d'une salle de danse, à trois heures du matin, qu'un jeune homme a été tué dans une rixe dont l'*Echo Saumurois* a donné hier les détails.

Un don de Mgr Mathieu

Mgr Mathieu a fait remettre à M. le Maire d'Angers une somme de 100 fr. pour la souscription du vaccin du croup.

Le vaccin du croup

A Tours, on annonce que la commission municipale des finances a décidé, à l'unanimité, de proposer au Conseil municipal le vote d'une subvention de 500 fr. pour l'Institut Pasteur.

Changez les portraits

Des ordres viennent d'être envoyés aux municipalités et aux différentes administrations d'avoir à enlever le portrait du président Carnot, qui était placé à la table d'honneur, dans les cabinets des chefs de service et des maires.

La photographie de l'ancien Président sera remplacée sous peu par celle de M. Casimir-Perier, dont le modèle vient d'être définitivement choisi il y a quelques jours.

Attristante statistique

Les suicides d'enfants de moins de seize ans suivent l'effrayante progression que voici :

De 1871 à 1875, on a relevé 31 de ces suicides; de 1876 à 1880, 51; de 1880 à 1885, 61; de 1885 à 1890, 83.

Et, sur les 41,630 arrestations qui sont au passif de l'année 1890, on en compte 12,200 pour les jeunes gens au-dessous de 21 ans.

Les pièces italiennes

Vent-on savoir ce que deviennent les pièces de monnaies divisionnaires italiennes ?

Une bonne partie passe aux quêtes au profit des pauvres. On a l'air d'être très généreux en mettant dans la bourse une pièce blanche, et on se débarrasse d'une monnaie dont on ne sait que faire.

On en donne aussi comme gratification aux nombreux chevaliers du pourboire, qui ne peuvent les refuser: c'est un cadeau!

Enfin, il y a encore une autre façon de les utiliser pour les personnes qui fréquentent les théâtres et spectacles. Elles servent à se payer les jumelles, dont la boîte s'ouvre automatiquement par l'introduction d'une pièce de cinquante centimes. Là aucun contrôle possible. C'est seulement en faisant la recette qu'on s'aperçoit que la farce est jouée.

Accident mortel à la gare de Poitiers

Un malheureux garde-frein de la Compagnie d'Orléans nommé Bonnet, originaire de Villejeus (Charente), âgé de 36 ans, conduisait, dimanche soir, en gare de Poitiers, un chariot destiné à recevoir des marchandises pour le train de Bordeaux-Paris.

Le train de l'Etat 714, qui était arrivé de Niort dix minutes en retard, tamponna Benet près de la marquise de la gare. Il fut traîné sur un espace d'environ cinquante mètres.

Relevé mourant, atteint à la tête et au côté gauche, Bonnet a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où il est mort après quelques heures de souffrances.

La famille, qui habite Tours, a été avertie. Une enquête a été commencée. Bonnet était au service de la Compagnie depuis 1882; il était très estimé par ses chefs. Il laisse une veuve et deux enfants.

Un joli mot de M. le président de la Chambre

M. Denis (député des Landes) interpelle M. Dupuis sur la révocation du maire de Dax, coupable d'avoir autorisé des courses de taureaux.

M. BURDEAU. — *Laissez les taureaux à leurs... maires!*

Un poirier phénoménal

A Potigny, près Falaise, on voit un poirier ayant 20 mètres de hauteur et 3 mètres 17 centimètres de tour.

Ce poirier a produit 30 hectolitres de fruits, soit 60 barattées, ce qui fait plus de 600 pots (soit 1,200 litres de poires). Il est situé à 300 mètres de la Brèche-du-Diable et du tombeau de l'actrice de la Comédie-Française, Marie Joly.

Le propriétaire de ce beau spécimen végétal est M. Pelfresne, un cultivateur de Potigny.

Il est possible qu'on rencontre encore des poiriers plus hauts, mais de plus gros c'est difficile.

AVIS MORTUAIRE

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. le Dr BOUCHARD, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation aux obsèques qui auront lieu demain *Jeudi 25 novembre*, à neuf heures et demie du matin, en l'église Saint-Nicolas.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue d'Alsace, 19.

Le service de huitaine sera célébré le *Mardi 30 octobre*, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Nicolas.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 24 octobre. — Raymond-Victor-Auguste Garon, rue de l'Echelle, 18; — Auguste Hunault, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 23 octobre. — Paul-René Germon, journaliste, 32 ans, époux de Joséphine-Émilie Levêque, Grande-Rue, 21; — Georges-Stanislas-Jacques Bouchard, docteur en médecine, 52 ans 1/2, époux de Gabrielle-Marie Fromageau, rue d'Alsace; — Claude Riot, journalier, 75 ans, veuf de Marie Charrier, à l'Hospice.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaupaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

PRIX : 3 FRANCS, SOINS COMPRIS

Extraction de dents gratis.

LETTRÉ D'UN ROI EN EXIL

*Doux savon du Congo, trésor de volupté,
Sur ton parfum divin mon souvenir s'élève:
Par toi je suis heureux, et je retrouve en rêve
Mon pays, mon harem, toute ma royauté.*

Le Roi Behanzin, au savonnier Victor Vaissier.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 21 Octobre 1894

Versements de 69 déposants (19 nouveaux), 34,057 fr. 36

Remboursements, 56,345 fr. 33

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

FAITS DIVERS

UNE VILLE A VENDRE

Le vrai, a dit Boileau, peut quelquefois n'être pas vraisemblable. C'est bien le cas.

La ville de Manchester, dans l'Etat de New-Jersey (Amérique), dit le *Temps*, est en vente. Avis aux amateurs. On n'a pas tous les jours l'occasion d'acheter une ville. Richard I^{er}, roi

d'Angleterre, avait bien eu l'idée de mettre Londres aux enchères, mais c'était en 1189.

Les capitalistes étaient rares alors; les acquéreurs manquèrent, les conseillers dissuadèrent le souverain de s'entêter, les usuriers s'entremirent, et Richard I^{er} se contenta d'un emprunt onéreux, dont il ne paya, d'ailleurs, ni le capital, ni les intérêts.

Aux Etats-Unis, et en 1894, il n'en va pas de même; le vendeur est sérieux, c'est le sheriff de la ville, M. Chambers; les amateurs sont nombreux, et Manchester sera vendue, au grand dam de ses habitants qui n'en peuvent mais, et que cette vente ruine.

Ils se tenaient, en effet, pour légitimes propriétaires de leurs terrains; ils les avaient acquis à beaux deniers comptants, mais il se trouve que le vendeur primitif, aujourd'hui décédé, n'avait pas qualité pour aliéner, sans l'assentiment et le concours d'un créancier hypothécaire dont le titre remontait au commencement de ce siècle.

Ses héritiers en ignoraient, et ce fut le hasard qui leur fit retrouver ce titre dans les papiers poudreux du défunt. La loi est la loi. Manchester leur appartient et, plus soucieux de réaliser promptement que de détailler avantageusement, ils mettent la ville en vente d'un seul bloc.

C'est égal, on avouera que voilà qui est drôle!

Chasseurs :

Delancourt est allé chasser dans la campagne artésienne.

Guêre de cuir, le fusil sur l'épaule, il s'adresse, à peine débarqué, au premier paysan qu'il rencontre.

— Est-ce que l'on trouve du gibier dans ce pays-ci ? interroge-t-il avec un intérêt bien compréhensible.

— Mais oui, m'sieur, affirme le paysan, mais oui, quand... on y met le prix.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Etude de M. G. BARON, avoué-licencié à Saumur.

D'UN JUGEMENT par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 26 juillet 1894, enregistré, au profit de M^{me} Louise Lepeytre, domestique, épouse du sieur Toussaint-Jules Calife, tonnelier, domiciliée de droit avec son mari, rue Haute-Saint-Pierre, n° 23, mais résidant de fait chez M^{me} Cormier, rue Nationale, n° 34, à Saumur, contre ledit sieur Toussaint-Jules Calife, son mari,

Il appert :

Que ladite dame Louise Lepeytre a été déclarée divorcée d'avec ledit sieur Toussaint-Jules Calife, son mari, défaillant,

Et que M^e BARON, avoué, occupait pour elle sur ladite demande.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 23 octobre 1894.

G. BARON.

Assistance judiciaire, décision du bureau de Saumur du 9 mai 1894.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Richard

Par jugement en date du 23 octobre 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Richard, Auguste, marchand de bouffes à Vihiers, en état de faillite ouverte provisoirement audit jour.

M. Ernoul a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain syndic provisoire.

Pour extrait,

Le Greffier, MORON.

ON DEMANDE A ACHETER

Bon Portefeuille d'Assurances

Incendie — Vie.

S'adresser au bureau du journal.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT.

La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits. Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Etude de M^e FILLATRAU, notaire à Longué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le jeudi 25 octobre 1894, à une heure après midi, à Longué, dans la maison de commerce DELALANDE et MILLERAND,

Le Fonds de commerce

De marchand de Vins, Alcools et Liqueurs

Dépendant de la Société Delalande et Millerand

Ayant son siège social à Longué,

Comprenant : la clientèle, le matériel, les marchandises, et le droit au bail de la maison où le commerce est exploité.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

A défaut d'enchère pour le tout,

On vendra en détail, aux enchères publiques, aux plus offrant et dernier enchérissseur :

Le matériel et les marchandises, dépendant de la dite Société. —

Notamment : un camion, une carriole, des équipages, des fondres, des syphons, des baquets, des entonnoirs, des machines à boucher, des cuiviers, des robinets, des instruments de tonnellerie, une série de mesures en étain, des poulains, chantiers, une grande quantité de barriques vides, de fûts de différentes grandeurs, des bouteilles de tous genres, des vins rouges et blancs, des eaux-de-vie de différents âges, du rhum et des liqueurs de toutes sortes.

On vendra aussi quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Des délais de paiement seront accordés aux personnes solvables. On pourra traiter de gré à gré avant la vente.

S'adresser, pour traiter, à M. CHASSEPIED, négociant à Saumur, ou à M. JOUSSET, propriétaire à Vendanger, commune de Moulherne, et, pour tous renseignements, à M^e FILLATRAU, notaire à Longué.

AVIS

Liquidation de la Société Delalande et Millerand, de Longué.

Les créanciers de la société Delalande et Millerand, ayant son siège social à Longué, qui ne se seraient pas fait connaître lors de l'abandon de biens consenti par

M. Delalande et Millerand à leurs créanciers sociaux, par acte devant M^e FILLATRAU, notaire à Longué, des 24 septembre et 4 octobre 1894, sont priés de vouloir bien se présenter en l'étude de M^e FILLATRAU, pour remettre leurs comptes, prendre connaissance de l'abandon de biens consenti par la Société au profit de ses créanciers et accepter cet abandon.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE,

Le lundi 29 octobre 1894, à 1 heure du soir, en un seul lot, d'un

GRAND et BEL IMMEUBLE

Sis à Saumur, route de Rouen, près la Gare.

Appartenant à M. et M^{me} CHOLLET

Mise à prix : 45,000 fr.

Entrée en jouissance immédiate.

S'adresser, pour visiter et pour les conditions, à M^e LELIÈVRE.

A AFFERMER

La Ferme de la Roire-Salée

Commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Contenant environ 8 hectares.

Entrée en jouissance le 1^{er} novembre 1895.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, n^o 4.

Etude de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une Jolie Petite Propriété

Située à Saumur, rue de l'Abattoir,

Ayant vue sur la Loire, comprenant maison d'habitation, servitudes et jardins.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e FOURCHAULT, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Située route de Rouen, 46, à la Croix Verte,

Composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1^{er} étage, mansarde et grenier, caves, eau de Loire.

Fraîchement restaurée.

Loyer annuel, 250 fr.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fidélité, 36, Saumur.

OCCASION

A VENDRE

Très beau Coupé

PRESQUE NEUF

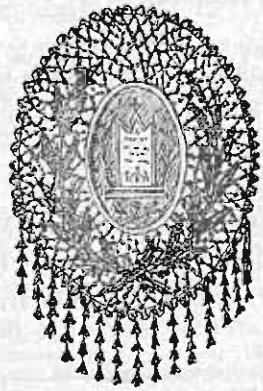
S'adresser au bureau du journal.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

GRAND CHOIX

d'Articles

FUNÉRAIRES



Couronnes

BOURRELETS

Pots et Bouquets

PERLES, MÉTAL

Et Porcelaine

Articles riches, demi-riches et ordinaires

PRIX TRÈS MODÉRÉS

DOC-FAUCHEUX

41, Rue d'Orléans, Saumur

En face la Librairie Milon

LÉRINA

Liqueur fabriquée par les Pères de l'abbaye de Lérins, près Cannes. Produit recommandé par sa qualité et ses propriétés hygiéniques. Dépôt chez M. P. FOUCHÉ, négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

ASSURANCES On demande personnes sérieuses pour représenter dans l'arrondissement de Saumur une Société d'Assurances Mutuelles contre l'Incendie. Prendre l'adresse au bureau du journal.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare un vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits

Menier, 1/2 kil. 1 60

Planteur, — 1 60

Potin n^o 3, — 1 60

Cie Coloniale, — 2 20

De santé, — 1 20

Thé C^e Coloniale, la boîte 2 80

— Le Délicieux, — 1 35

— Mélange d'Amateurs, 50 et 90

Biscuits recommandés

Montbozon, la boîte » 65

Madeines-Champagne, id. 1 30

SUCRE CRISTALLISÉ

Pour Vendanges

A. COURTET

RUE DAILLÉ, A SAUMUR

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.

Elle détruit les germes des maladies contagieuses.

Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.

Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs

un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,